


TARIFICATION PATIENTS

Applicable au 01 janvier 2024

TARIFICATIONS DE L'ACTIVITE

Activité	Prix	Prise en charge
FORFAIT HOSPITALIER	20 €	<p>Prise en charge par la <u>Mutuelle</u></p> <p> Il appartient au patient de vérifier les conditions de prise en charge de sa mutuelle pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le forfait hospitalier • La durée de prise en charge
<p>HOSPITALISATION (ARS au 01 07 2023)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prix de journée en hospitalisation non spécialisée • Prix de journée en hospitalisation spécialisée 	<p>236.85 €</p> <p>251.30 €</p>	<p>Prise en charge par le régime obligatoire → <u>Sécurité Sociale</u></p>

TARIFS PRESTATIONS HOTELIERES

Chambre individuelle	de 50 à 70 €	Prise en charge par votre Mutuelle	
Location Téléviseur à la journée	4.50 €		Ou
Téléphone	Ouverture de la ligne : 7 € + unités consommées (0.18 € l'unité)		A votre charge

En cas de perte ou de détérioration, la clé de la chambre pourra vous être facturée 32 € et la télécommande 20 €.

La Direction

Aucun autre frais que ceux correspondant à des prestations de soins rendues, ou, le cas échéant, à des exigences particulières que vous auriez sollicitées ne peut vous être facturé. Le montant de ces exigences particulières, dont la liste est strictement définie par la réglementation et comprend notamment l'accès à une chambre particulière, doit vous être communiqué avant la réalisation de la prestation de soins.